

SAINT-VAURY (23) ■ Près 2,5 hectares incendiés sur le Puy des Trois-Cornes

Feu de forêt au pied du lycée

Un incendie a ravagé, hier après-midi, près de 2,5 hectares de forêt sur un versant du Puy des Trois-Cornes au pied duquel est bâti le lycée professionnel de Saint-Vaury.

Edwige Blanchon
gueret@centrefrance.com

Hier, en début d'après-midi. Environ 25 pompiers et cinq camions citernes feux de forêts, provenant de La Souterraine, Bonnat, Guéret et du Grand-Bourg, ont été mobilisés à Saint-Vaury pour circonscrire un feu de broussailles, puis de forêt qui a fini par ravager 2,5 hectares de ce versant du Puy des Trois-Cornes.

Des flammes de quatre mètres

Le feu s'est déclaré vers 13 h 30, près du Lycée professionnel Louis-Gaston-Roussillat. La propagation des flammes a ensuite été très rapide sur ce terrain très secs et grâce au vent qui a poussé les flammes à remonter le versant de ce site particulièrement apprécié des randonneurs. Les 74 hectares que compose le Puy-des-Trois-Cornes a d'ailleurs bénéficié ces deux dernières années



INCENDIE. Le feu s'est propagé sur le site du Puy des 3 cornes, à Saint-Vaury. PHOTO : BRUNO BARLIER

de travaux d'aménagement forestiers et paysagers.

« Les flammes sont bien montées jusqu'à 4 mètres de haut, rapporte Philippe Bayol, maire de Saint-Vaury. C'est parti d'en bas, du lycée professionnel, à 1 m 50 de la route. Notre plus grande crainte, c'était que le feu se propage jusqu'en haut de la forêt. Heureusement, il n'y avait pas uniquement des sapins car les dégâts auraient été considérables. »

Le feu de sous-bois a diminué aux alentours de 15 h 30, mais n'était pas encore totalement maîtrisé par les soldats du feu, en milieu d'après-midi.

« Le bois du Puy des Trois-Cornes est énormément encombré à cause de la tempête de 1999. Les souches se sont donc vite enflammées. Certaines n'étaient pas encore éteintes même après l'endiguement du feu », assure le lieutenant Christophe Carpentier, responsable de l'intervention.

L'origine du sinistre n'est pas encore connue. Une enquête est en cours pour déterminer les circonstances réelles de l'incendie. La cause accidentelle est cependant privilégiée. La chaleur atteignant les 27 degrés aurait favorisé la progression du feu. ■

➔ **Ecobuage.** Quasi simultanément, les pompiers sont intervenus dans la commune sur un autre feu, résultant d'un ecobuage. Ces derniers rappellent à cette occasion que la loi interdit les feux de ce type, notamment en cette période de sortie d'hiver, où les sols sont secs.